



# EN ACTION

Vol 35 | No 10 | Décembre 2022

Conseil national des 6, 7, 8 et 9 décembre  
Conseil fédéral FIQ du 6 décembre  
Conseil fédéral FIQP du 6 décembre

REGROUPEMENT DES FIQ | [fiqsante.qc.ca](https://fiqsante.qc.ca) | [fiqp.org](https://fiqp.org)



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

# LA FIQ : 35 ANS DE LUTTES

Le 2 décembre dernier, la FIQ célébrait son 35<sup>e</sup> anniversaire. Le conseil national a donc été l'occasion pour moi de souligner les moments forts de notre belle et grande organisation.

Depuis 1987, on en a fait du chemin. On en a vécu des aventures : des lois spéciales, des mobilisations, des autoroutes et des ponts bloqués, de l'austérité, des compressions...

Aujourd'hui, en 2023, nous devons encore nous battre pour améliorer nos conditions de travail. Et je suis déterminée à mener à vos côtés les prochaines luttes, dont celle que nous devons livrer dans le cadre de la négociation de notre prochaine convention collective.

Parce qu'on mérite d'avoir le sentiment du devoir accompli lorsqu'on rentre chez nous après notre quart, parce qu'on veut être reconnue à notre pleine valeur et qu'on a droit à une conciliation vie personnelle-travail équilibrée!

Les attentes des professionnelles en soins, tout comme celles de la population et des patient-e-s, sont particulièrement élevées pour cette négociation-ci. En fait, les attentes sont à la hauteur des énormes sacrifices qui sont faits, depuis trop longtemps, par celles qui se dévouent corps et âme

pour la santé des Québécoises et des Québécois.

### UNE OCCASION RATÉE

Malheureusement, au mois de décembre dernier, le gouvernement a raté une occasion de débiter la négociation avec un message d'espoir aux professionnelles en soins. Il nous a plutôt présenté des offres patronales offensantes.

Les offres salariales du gouvernement ne sont que de 9 % sur 5 ans, alors que les demandes de la FIQ sont de 12 % sur 3 ans accompagnées d'une protection du pouvoir d'achat et d'une mise à niveau pour combler l'inflation des derniers mois. C'est simple : ce que nous sert le gouvernement, c'est un appauvrissement. Cette offre salariale désolante s'accompagne également de reculs pour la retraite.

Encore une fois, le gouvernement propose d'innombrables forums de discussion sur des sujets aussi nombreux que variés. Il souhaite créer une panoplie de comités pour traiter des questions comme la stabilité des équipes, le TSO

et l'aménagement du temps de travail. Cette façon de faire est totalement inefficace pour régler rapidement les problèmes du réseau de la santé.

Le temps n'est pas à la recherche de solutions qu'on connaît déjà. On invite plutôt le gouvernement à mettre en place les propositions que nous lui avons soumises. On a des solutions concrètes, réalisables et applicables rapidement pour sauver le réseau de la santé. Le réseau est brisé, on doit agir et vite!

S'il y a un constat à faire sur l'offre que nous a fait le gouvernement, c'est qu'à l'instar des autres luttes menées par la FIQ, il faudra encore nous mobiliser pour nous faire respecter.

Je termine en vous souhaitant une bonne année 2023. Qu'elle soit remplie de bonheur, de santé et de victoires de toutes sortes. ■

LA FÉDÉRATION EN UN BREF HISTORIQUE :  
[fiqsante.qc.ca/a-propos/historique](https://fiqsante.qc.ca/a-propos/historique)

Pour en savoir plus sur nos  
demandes syndicales et sur les  
offres patronales, visitez :  
[fiqsante.qc.ca/nego](https://fiqsante.qc.ca/nego)



1. Amélie Plourde, Syndicat interprofessionnel de la santé de l'IUCPQ  
2. Anusree Nath, Syndicat des professionnelles en soins de santé du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
3. Caroline Girard, Syndicat interprofessionnel de Lanaudière

## ACTIONS PRIORITAIRES

En Action, vol. 35, n° 10, décembre 2022 | Publié par le service Communication | Tirage : 80 000 exemplaires |

Montage graphique : Coopérative Belvédère communication | Photo couvert (bandeau) : Caroline Gravel, Syndicat des professionnelles en soins de la Capitale-Nationale | Photographies : Dérick Tremblay | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication En Action » | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à [figsante.qc.ca](https://figsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | [figsante.qc.ca](https://figsante.qc.ca) | [info@figsante.qc.ca](mailto:info@figsante.qc.ca)



Julie Daignault, Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET ACTIONS PRIORITAIRES SAVOIR D'OÙ L'ON VIENT POUR COMPRENDRE OÙ L'ON VA

Au dernier congrès de la FIQ et de la FIQP en 2021, les organisations ont choisi de miser sur la mobilisation des membres et de se mettre collectivement en action pour mieux les soutenir. C'est ce principe qui a ensuite guidé l'exercice de planification stratégique. Lors du conseil national de décembre, les déléguées ont donc fait le point sur les actions réalisées jusqu'ici et identifié les actions prioritaires à entreprendre au cours de la prochaine année.

Alors qu'on assiste à une polarisation du discours politique et social, l'importance d'être unies, déterminées et mobilisées est capitale : la survie du réseau public de santé dépend de notre capacité à améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins. Soigner est un geste politique. Cette phrase prend tout son sens dans les actions prioritaires de 2023 : réussir à négocier une convention collective à la hauteur des attentes des professionnelles en soins et obtenir, à terme, une loi sur les ratios sécuritaires.

### FEMMES PROGRESSISTES

La politisation des membres et des militantes syndicales est au cœur du plan d'action de la campagne ratios 2021-2023, que ce soit par la diffusion de la formation « Les ratios

sécuritaires : un projet d'*advocacy* rassembleur » ou de webinaires. Les actions réalisées dans le cadre de la dernière campagne électorale québécoise ont aussi été axées sur les ratios. Grâce à trois consultations importantes sur le temps supplémentaire obligatoire, la formation initiale et la négociation nationale, les Fédérations sont en mesure de connaître les préoccupations des membres et d'y rattacher leurs actions.

### FEMMES D'ACTION

La nouvelle structure militante de mobilisation est le principal outil des Fédérations pour organiser l'action syndicale sur le terrain, notamment pour la négociation nationale. De plus en plus, les membres sont aussi invitées à participer aux travaux des comités de soins ou à rencontrer

directement l'Employeur. Pour agir, il faut être informée et la circulation de l'information sera une préoccupation constante au cours de la prochaine année.

### FEMMES LUTTANT CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE

Maintenant que la FIQ et la FIQP ont adopté le Principe de Joyce, dont l'objectif est notamment d'assurer aux Autochtones un accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, il faut aller plus loin. Il faut nous former, consacrer du temps à cet enjeu et, surtout, accepter de revoir nos pratiques syndicales afin d'être plus inclusives. La mise sur pied du Comité ad hoc antiracisme, l'automne dernier, est la première étape de la réalisation de ce grand défi. ■



## LE PRIVÉ EN SANTÉ : UNE MAUVAISE SOLUTION À UN VRAI PROBLÈME

Inquiète du discours de plus en plus présent sur la place du privé en santé, la FIQ a tenu à dresser le portrait de la situation. Comment réaffirmer les principes fondateurs de la Loi canadienne sur la santé? Comment assurer l'universalité et la qualité des soins pour l'ensemble de la population? C'est sur cet enjeu de justice sociale que la Fédération a voulu se pencher et discuter avec la délégation.

Hôpitaux privés, agences de placement en santé, groupes de médecine familiale et CHSLD privés, les alternatives au réseau public se multiplient au Québec. Pire encore, l'entreprise privée se positionne désormais comme une solution au réseau public de santé brisé par cette même logique de privatisation. Tout comme ses membres, la FIQ est grandement préoccupée par le recours à un système parallèle privé, encouragé par le gouvernement de la CAQ et par ceux qui l'ont précédé.

### MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE

La main-d'œuvre indépendante est

probablement la forme de privatisation des services de santé la plus évidente et la plus nocive pour les professionnelles en soins au quotidien. Les travailleuses des agences bénéficient de plusieurs avantages comme la flexibilité, un meilleur salaire et des horaires plus attrayants. Tout cela en aggravant la pénurie de personnel au sein même du réseau de la santé dont le ministre Dubé se targue de vouloir faire un employeur de choix!

### DES QUESTIONS DIFFICILES, MAIS NÉCESSAIRES

À la lumière des manifestations de plus en plus fréquentes de la privatisation du réseau de la santé, plusieurs questions se posent. À qui profitent ces entreprises? Comment en sommes-nous venu-e-s à voir la santé comme une marchandise?

Au sein de la délégation, une question déchirante a également été soulevée : comment lutter contre la privatisation et résister à la tentation d'y faire appel lorsque nos proches sont malades?

Voilà des questions difficiles auxquelles il faudra répondre par les principes qui nous guident, soit l'équité et l'accessibilité.

### UN ACCÈS À DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ SANS ÉGARD À LA CAPACITÉ DE PAYER

Pour stopper l'hémorragie, il est essentiel de dénoncer les dérives possibles de cette privatisation et d'exiger une approche globale de la santé, incluant une approche sociale plutôt qu'une approche médicale de la maladie, et des actions gouvernementales concrètes pour améliorer les conditions de vie. Il faudra avoir le courage d'exiger l'élimination du recours à la main-d'œuvre des agences privées de placement ainsi que le refinancement et la décentralisation du réseau public.

Si la place du privé en santé amène plusieurs questions, toutes s'entendent sur le même principe : le droit à la santé est un droit inaliénable. Et il est non négociable. ■

### CLINIQUES, HÔPITAUX ET CHSLD PRIVÉS

Qu'ils soient totalement privés ou conventionnés, les CHSLD, cliniques et hôpitaux privés ont deux points en commun :

1. Le financement de leurs activités est en partie assumé par l'État à travers la Régie de l'assurance maladie du Québec ou le ministère de la Santé et des Services sociaux.
2. Ils siphonnent les ressources financières et humaines du réseau public, que l'on parle d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, d'inhalothérapeutes, de perfusionnistes cliniques ou, bien sûr, de médecins et d'autres professionnel-le-s de la santé.

## NÉGOCIATION NATIONALE

## Des balises pour préparer la mobilisation



De gauche à droite : Jérôme Rousseau et Nathalie Levesque, vice-présidentes, Amélie Séguin, conseillère syndicale, Cindie Soucy, membre du Comité de négociation, Sara Lapointe, conseillère syndicale, et Stella Larochelle, membre du Comité de négociation

## DES BALISES POUR PRÉPARER LA MOBILISATION

Le Comité de négociation a présenté aux déléguées des balises de mobilisation et de communication sur lesquelles il s'appuiera pour construire un plan de mobilisation qui soutiendra ses travaux à la table de négociation. Deux militantes élues au comité s'occupent du volet de la mobilisation. Il s'agit de Stella Larochelle et Cindie Soucy.

Pour identifier les balises, le comité a analysé l'ensemble des décisions et des consultations de la dernière année. Il a également revisité les plans d'action des dernières négociations. Pour cette négociation, la mobilisation et les communications seront orientées vers les membres et les enjeux qui les concernent. Le comité souhaite enraciner les demandes syndicales et construire un rapport de force qui s'inscrit dans des actions pour et par les membres.

Les balises ont été adoptées par les déléguées. Les actions de mobilisation et de communication seront donc principalement tournées vers les membres dans

les établissements. Elles seront organisées de manière à construire une escalade de moyens de pression pouvant mener à la grève et déployées à partir d'enjeux qui touchent les membres.

La participation des membres aux actions de mobilisation est la clé ultime qui permettra de conclure une entente de principe. En orientant la mobilisation et les communications vers les membres, la FIQ et ses syndicats affiliés forceront le gouvernement à venir sur leur terrain de jeu, à écouter les professionnelles en soins, à les respecter et à ne pas choisir pour elles. Le Comité de négociation pourra jouer son rôle d'interlocuteur

auprès du gouvernement au nom des professionnelles en soins.

FORTES, SOLIDAIRES ET COMBATIVES sont des mots qui nous qualifieront toutes au cours des prochains mois pour obtenir des gains significatifs dans notre prochaine convention collective nationale. ■

Vous pouvez dès maintenant signifier votre appui au projet de négociation et au Comité de négociation sur le site Web de la FIQ : [fiqsante.qc.ca/nego](https://fiqsante.qc.ca/nego)

### QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?

**JANVIER :** Conseil national négociation  
■ Dépôt patronal

**FÉVRIER :** Conseil national négociation  
■ Plan de mobilisation  
■ Négociation locale des services essentiels

**MARS :** Assemblées générales locales  
■ Dépôt patronal  
■ Plan de mobilisation  
■ Services essentiels  
■ Pacte de solidarité syndicale entre les membres

## LES SERVICES ESSENTIELS : UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE

À la suite du dépôt de nos 60 demandes au gouvernement, la négociation nationale est entrée dans sa phase active. Une étape incontournable dans le processus de négociation est l'adoption des services essentiels. Cette étape est obligatoire pour obtenir le droit de grève légal dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Selon la loi, les services essentiels doivent être négociés avec chacun des établissements du réseau pour ensuite être approuvés par le Tribunal administratif du travail. Rappelons que l'exercice d'adoption des services essentiels n'est pas un vote de grève, mais plutôt une étape préalable prévue au Code du travail afin d'obtenir un droit de grève légal en cours de négociation.

En effet, dans l'objectif de préserver la santé et la sécurité du public, le Code du travail prévoit l'obligation des parties, syndicale et patronale, de déterminer le niveau de services

essentiels à maintenir dans leur établissement en cas de grève. Les déléguées ont donc adopté une politique de services essentiels qui définit les orientations et les balises pour cette négociation.

La politique prévoit, entre autres, le déroulement d'une éventuelle grève, la création des horaires de grève, l'obligation des cadres à contribuer à l'effort de maintien des services essentiels dans les unités et, surtout, le niveau de services à maintenir par catégories de soins lors de l'exercice de la grève. Ces niveaux varient de 40 % à 100 % selon la criticité des

soins et services offerts dans chacun des centres d'activités.

L'adoption de la politique des services essentiels a donné le coup d'envoi à la négociation de ces balises avec les employeurs du réseau de la santé. Le fruit de ces négociations sera présenté aux membres en assemblées générales locales d'ici la mi-mars afin que l'ensemble des listes ou des ententes de services essentiels soient déposées au Tribunal administratif du travail au début du mois d'avril. ■



1. Elise Champoux, Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires de l'ICM  
2. Jean-Sébastien Blais, Syndicat interprofessionnel en soins de santé de l'Abitibi-Témiscamingue

## PACTE DE SOLIDARITÉ SYNDICALE ENTRE LES MEMBRES

Lorsque le plan de mobilisation est déployé en soutien à la négociation nationale, cela signifie que les membres exercent des moyens de pression. Cette pression – ou rapport de force – sert à inciter le gouvernement à faire droit aux demandes syndicales des professionnelles en soins afin d'améliorer leurs conditions de travail. L'escalade des moyens de pression peut mener jusqu'à la décision de faire la grève. Cette décision appartient aux membres.

Afin de se préparer à toute éventualité, la délégation a adopté un pacte de solidarité visant à « compenser équitablement la perte salariale subie à l'occasion de la grève » si cette avenue est choisie en cours de négociation. Cet énoncé de principe sera également soumis aux membres en assemblées générales locales. Il s'agit d'une étape régulière du processus de préparation à la négociation nationale.

## ORGANISATION DU TRAVAIL ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

## Formations initiales : la FIQ reste à l'affût



Jennie Rhee, Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CUSM

## FORMATIONS INITIALES : LA FIQ RESTE À L'AFFÛT

La FIQ suit de très près l'évolution des formations initiales des membres qu'elle représente. Et puisque des changements sont à prévoir quant aux exigences pour l'accès aux différentes professions, une mise à jour a été présentée aux déléguées du conseil national pour que toutes connaissent les enjeux entourant ce dossier.

### PLUSIEURS ÉLÉMENTS RETIENNENT L'ATTENTION

- Les programmes de formations collégiales en soins infirmiers et en techniques d'inhalothérapie sont en cours de révision.
- Le rapport du Groupe de travail national sur les effectifs en soins infirmiers, mis en place en mars 2021 par Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, mentionne qu'un rehaussement des connaissances est nécessaire et qu'il existe des lacunes dans la formation initiale des infirmières et des infirmières auxiliaires. Le plan d'action qui devrait en découler se fait toujours attendre.
- Certains ordres professionnels, comme l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre professionnel des inh-

thérapeutes du Québec (OPIQ), ainsi que l'Association des perfusionnistes cliniques du Québec (APQI) exercent des pressions afin d'augmenter le niveau de formation initiale requis pour les futures professionnelles en soins.

L'enjeu des formations initiales est complexe, puisque chacune des professions infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste clinique est distincte, que ce soit sur le plan des exigences ou des formations additionnelles mises de l'avant. De plus, le traitement des demandes de rehaussement des diplômes est soumis à un processus gouvernemental en plusieurs étapes.

### QUELLES SONT LES PRIORITÉS DES MEMBRES DE LA FIQ?

En mars 2022, la FIQ a souhaité recueillir l'avis de ses membres sur

des questions liées à l'organisation du travail et à la pratique professionnelle. C'est sans équivoque qu'une majorité de répondantes ont identifié l'obtention d'une loi sur les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s comme une priorité. A contrario, elles ont indiqué que l'adaptation de la formation scolaire était la priorité la moins urgente. Et même si environ la moitié des répondantes ont rapporté un problème en matière de formation scolaire, elles ne l'ont pas identifiée comme une priorité dans la conjoncture actuelle.

La FIQ demeure donc à l'affût des développements. Elle est, et sera toujours, présente pour faire entendre la voix des professionnelles en soins afin de les défendre, dans ce dossier, comme dans bien d'autres. ■

### D'AUTRES ACTIONS À VENIR

Le plan d'action adopté par la délégation du conseil national en juin 2021 sera mis à jour dans les prochains mois afin de donner un nouvel élan à cette lutte et permettre la réalisation de certaines actions qui n'ont pu être menées à cause de la pandémie. L'obtention d'une loi sur les ratios demeure prioritaire pour les professionnelles en soins. Le Québec doit avoir des équipes de soins en nombre suffisant pour garantir des soins de santé de qualité, humains et sécuritaires.

Le réseau de la santé est malade et les professionnelles en soins sont surchargées et épuisées. Les ratios professionnelles en soins/patient-e-s leur permettront d'offrir des soins de qualité et sécuritaires et de jouir d'une meilleure conciliation vie personnelle-travail, favorisant ainsi l'attraction et la rétention du personnel.

## LOI SUR LES RATIOS SÉCURITAIRES : LA LUTTE CONTINUERA SUR TOUS LES FRONTS

Comme il est prévu au plan d'action de la campagne ratios 2021-2023, les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont fait le point sur l'avancement des travaux. Elles ont ainsi pu échanger sur les actions à venir de même que revisiter les moments forts des derniers mois, dont la campagne électorale provinciale de l'automne.

Avant de revenir sur les actions prévues au plan d'action qu'elles ont adopté en juin 2021, elles ont discuté d'une nouvelle ligne d'attaque s'étant ajoutée pour l'obtention de ratios : la négociation. En effet, au terme d'une large consultation des membres dans le cadre des travaux pour le renouvellement de la convention collective, les professionnelles en soins ont largement réclamé qu'une demande précise pour des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s soit au nombre des demandes syndicales déposées au gouvernement du Québec le 7 novembre dernier. Néanmoins, cela ne dispose aucunement du plan d'action pour l'obtention d'une loi sur les ratios et les travaux se poursuivront en ce sens.

### VISIBLES EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale provinciale était un moment important pour forcer les candidat-e-s en lice, et

leurs partis respectifs, à se compromettre sur cette nécessité d'implanter des ratios sécuritaires dans le réseau de la santé. Outre la trousse électorale proposée sur les réseaux sociaux, la FIQ a tenu la 2<sup>e</sup> édition d'un débat électoral en santé où l'ensemble des principaux partis, dont la Coalition Avenir Québec et son ministre de la Santé Christian Dubé, étaient représentés.

Ce fut l'occasion, pendant plus de 90 minutes, de questionner les candidat-e-s sur divers enjeux d'importance pour les professionnelles en soins. Si certains partis se sont clairement prononcés en faveur d'une loi sur les ratios, la CAQ n'a jamais voulu prendre un tel engagement. Puisque le parti de François Legault a été reporté au pouvoir, il est d'autant plus nécessaire de poursuivre la lutte sur tous les fronts.

### ÇA BOUGE DANS PLUSIEURS RÉGIONS

Déterminées et toujours aussi convaincues qu'une loi sur les ratios est une solution porteuse pour le réseau de la santé, les représentantes syndicales des quatre coins du Québec ont organisé plusieurs actions importantes au cours des derniers mois. Campagne pour dénoncer le projet de téléconsultation en CHSLD, débats électoraux régionaux, plainte au Protecteur du citoyen et nombreuses actions de mobilisation et de sensibilisation ont eu lieu dans plusieurs régions, permettant ainsi une grande visibilité de la lutte pour l'obtention d'une loi sur les ratios. ■

**CONSEIL FÉDÉRAL  
FIQP****Assurance collective : un renouvellement  
sous le signe de la solidarité**

6,35 M\$ provenant de la contribution additionnelle du gouvernement seront utilisés afin d'offrir un congé de prime équivalent à environ 3,6 % des primes du régime d'assurance maladie pour l'année 2023. La contribution additionnelle a été versée pour les années 2015 à 2021.

**SAVIEZ-VOUS QUE VOUS  
POUVIEZ CONTRIBUER À  
LIMITER LES COÛTS DE  
L'ASSURANCE COLLEC-  
TIVE?****Astuce n° 1 : Comparez le  
coût de votre médicament  
prescrit entre plusieurs  
pharmacies à proximité**

Pour ce faire, vous avez accès à un comparateur de prix, dans votre Espace client, sur l'application ou le site Web de Beneva.

**Astuce n° 2 : Faites préparer  
votre ordonnance pour  
90 jours et économisez sur  
les honoraires du pharma-  
cien** (lorsque la prescription le permet)

Par exemple :

- Honoraires moyens :  
18 \$/mois ou 216 \$/année
- Honoraires moyens :  
28 \$/3 mois ou 112 \$/année

Ainsi, vous pouvez réduire d'environ 50 % les honoraires annuels du pharmacien, qui représentent environ 30 % des coûts du régime d'assurance médicaments.

**Astuce n° 3 : Prestataires de  
la CNESST, de l'IVAC ou de  
la SAAQ : réclamez les frais  
engagés pour vos soins à  
ces organismes**

En les réclamant à l'organisme approprié, l'assurée voit ses médicaments remboursés à 100 % et leur coût n'est pas supporté par notre régime d'assurance collective. ■

**ASSURANCE COLLECTIVE  
UN RENOUVELLEMENT SOUS LE SIGNE DE LA  
SOLIDARITÉ**

Lors du conseil national, les déléguées ont pris connaissance du résultat des négociations avec l'assureur Beneva pour l'année 2023. Cette négociation n'a pas été facile, particulièrement en ce qui a trait aux garanties d'assurance maladie et d'assurance invalidité pour lesquelles il y a des déficits cumulés depuis la mise en vigueur du groupe en 2019. C'est donc sous le signe de la solidarité et dans l'objectif d'assurer la pérennité du régime d'assurance collective que les déléguées se sont prononcées.

À l'image des dernières années, celle qui se termine a été difficile pour les professionnelles en soins. La pandémie mondiale de la COVID-19 a largement contribué à une augmentation importante du nombre d'adhérentes en invalidité. Cette hausse a donc des impacts significatifs, tant sur le régime d'assurance invalidité longue durée que sur le régime d'assurance maladie. Notons cependant que les garanties d'assurance vie et d'assurance soins dentaires se portent bien financièrement.

Pour l'année 2023, les déléguées ont voté en faveur d'une redistribution des primes par l'abolition de la clause d'exonération des primes, afin que toutes les assurées contribuent au paiement des primes, même lorsqu'elles sont en invalidité. Les déléguées ont aussi convenu d'utiliser la contribution additionnelle du gouvernement afin d'offrir un congé partiel de prime lié au régime d'assurance maladie.

Ces décisions difficiles, mais nécessaires, permettront d'atténuer

les impacts d'une hausse trop marquée des primes. Dès l'an prochain, il faudra non seulement veiller à ce que la tarification cesse de créer des déficits, mais aussi amorcer le remboursement de ceux-ci. Il est impératif de rétablir un équilibre entre les prestations payables aux assurées et les primes qu'elles doivent déboursier. ■

**CONSEIL FÉDÉRAL FIQP**

À la veille de la période des fêtes, Christian Dubé, ministre de la Santé, affirmait dans les médias et dans une lettre parue sur Facebook que « ce n'est pas en faisant ressortir ce qui ne va pas que nous allons rendre notre réseau attrayant. [...] Bien entendu, il y a des choses qui vont moins bien, c'est certain et je le reconnais. Mais on ne peut pas toujours parler uniquement de ce qui va mal, on contribue à décourager ceux dont on a besoin ».

Décourager ceux et celles dont on a besoin... le ministre vient-il juste d'en faire le constat? Comment peut-il dire de telles inepties? Il

doit s'assumer. Celles qui travaillent d'arrache-pied ont besoin d'entendre que leur gouvernement va tout faire en son pouvoir pour que le réseau de la santé devienne un employeur de choix et, même, le seul employeur en matière de santé. Il est temps de réaliser que les sacrifices, ça suffit. Nous avons assez donné!

En 2023, la négociation de la prochaine convention collective doit être notre priorité. Les offres patronales ne sont malheureusement pas à la hauteur de nos attentes. Nos propositions, déposées en novembre dernier, sont légitimes et jettent les bases d'une réelle

amélioration des conditions de travail des professionnelles en soins. Force est pourtant de constater que le gouvernement en a fait très peu de cas.

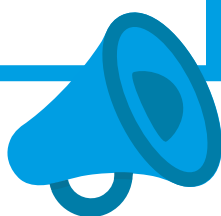
Pour nous faire entendre, il faudra donc nous faire voir et nous mobiliser dans les mois à venir. La négociation d'une convention collective - le nom le dit - c'est collectif. La mobilisation, c'est l'affaire de toutes. ■

**LA FIQP À LA CROISÉE DES CHEMINS**

La FIQP souffle ses cinq bougies. Lors de sa création, nous souhaitons élargir la représentation de la FIQ dans le secteur privé afin d'offrir à toutes les professionnelles en soins un syndicat à leur image.

En décembre dernier, après la présentation du bilan des cinq dernières années, les déléguées du conseil fédéral de la FIQP ont donné le mandat au Comité exécutif d'étudier les perspectives d'avenir de l'organisation. Leur préoccupation première est de protéger le rapport de force de l'organisation et de s'assurer que les membres de la FIQP reçoivent les meilleurs services qui soient.

Le Comité exécutif de la FIQP vous tiendra informées du développement de ses travaux au cours des prochaines semaines.



**CONDITION FÉMININE**

**La justice réparatrice, pour réparer ensemble ce que la violence a brisé**



Cindy Lapointe, conférencière



Sylvie Vanasse, ex-participante

**LA JUSTICE RÉPARATRICE, POUR RÉPARER ENSEMBLE CE QUE LA VIOLENCE A BRISÉ**

Cindy Lapointe, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal (CAVAC) et ex-agente des services correctionnels, ainsi que Sylvie Vanasse, qui a participé au programme de justice réparatrice, ont expliqué à la délégation en quoi la justice réparatrice est une approche prometteuse.

La violence et les crimes laissent des traces profondes sur les victimes et sur leur communauté. La violence brise les relations, et tout particulièrement la confiance. Les conséquences de ces violences ont longtemps été le fardeau des victimes, et beaucoup d'entre elles hésitent à porter plainte. Quand elles le font, c'est au prix de l'attente et de l'incertitude.

Si, actuellement, la justice traditionnelle prend en charge la majorité des plaintes, plusieurs organismes explorent des approches complémentaires qui sont davantage centrées sur les besoins des victimes plutôt que sur le jugement et la peine encourue.

**EN QUOI LA JUSTICE RÉPARATRICE EST-ELLE DIFFÉRENTE DE LA JUSTICE PÉNALE?**

Cette approche se distingue par l'idée qu'une agression ou un crime vont bien au-delà d'une affaire judiciaire. Partant du constat qu'ils touchent toute une communauté et altèrent les liens qui y sont tissés, il s'agit de rétablir la confiance des individus. La justice réparatrice, fondée sur une démarche volontaire, se base sur certains critères : une position d'égalité et une préparation des parties, ainsi qu'un soutien et un encadrement bienveillant pendant le processus.

Déployé selon le rythme et la sensibilité des protagonistes et complémentaire à la justice pénale, le principe de réparation, plutôt que de

mettre l'accent sur l'accusé et la sanction, prend en compte le vécu des victimes et des communautés qui sont touchées par le délit ou le crime.

Le modèle de justice réparatrice pourrait être une voie à explorer pour les équipes syndicales dans la mesure où elle propose une approche adaptée, plus souple que le parcours légal, et une humanisation des conflits. ■

Si vous êtes victime de violence conjugale et avez besoin de soutien, d'écoute ou de conseils concernant les démarches à suivre, contactez SOS violence conjugale au **1 800 363-9010**

Pour en savoir plus sur l'accompagnement des victimes et la justice réparatrice : [cavac.qc.ca](http://cavac.qc.ca), [csjr.org](http://csjr.org), [quandpunirnesuffitpas.com](http://quandpunirnesuffitpas.com).



1. Marie-Claude Lévesque, Syndicat des professionnelles en soins de la Capitale-Nationale 2. Nancy Hogan, Syndicat interprofessionnel du CHU de Québec 3. Carole Mercier, Syndicat des professionnelles en soins de Chaudière-Appalaches 4. Cyril Gabreau, Syndicat nordique des infirmières et infirmiers de la Baie d'Hudson 5. Diane Morissette, Syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean 6. Manon Reed, Syndicat des professionnelles en soins de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

- Geneviève Bergeron
- Hélène Colgan
- Nathalie Croteau
- Barbara Daigneault
- Anne-Marie Edward
- Maud Haviernick
- Barbara Klucznik-Widajewicz
- Maryse Laganière
- Maryse Leclair
- Anne-Marie Lemay
- Sonia Pelletier
- Michèle Richard
- Annie St-Arneault
- Annie Turcotte

**COMMÉMORATION DU 6 DÉCEMBRE 1989**

Comme elles le font à chaque année depuis maintenant 33 ans, les déléguées ont consacré une minute de silence à la mémoire des quatorze jeunes femmes, étudiantes à l'École Polytechnique, qui ont perdu la vie aux mains d'un tueur qui leur en voulait parce qu'elles étaient des femmes. Certaines professionnelles en soins ont vécu ce drame de très près, d'autres n'étaient pas encore nées.

La présidente, Julie Bouchard, a tenu à rappeler que, malheureusement, les violences faites aux femmes sévissent encore aujourd'hui, et que c'est toute l'année que nous devons y penser. ■

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**Prévisions budgétaires 2023 : dans la continuité des années précédentes**



C'est un budget responsable, qui assurera la pérennité de la Fédération.  
— **Roberto Bomba, trésorier**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DANS LA CONTINUITÉ DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Les prévisions budgétaires ont été présentées aux déléguées de la Fédération. Avec toute l'incertitude économique et la pandémie de COVID-19, le budget de 2023 est un budget avisé, qui s'inscrit dans la continuité des budgets des années précédentes.

Pour 2023, le budget de la Fédération cible deux priorités, soit :

- L'actualisation de la négociation nationale
- Les ratios professionnelles en soins/patient-e-s

Bien entendu, ces deux priorités et la mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2025 solliciteront les finances de la Fédération.

**UNE ORGANISATION ÉCORESPONSABLE**

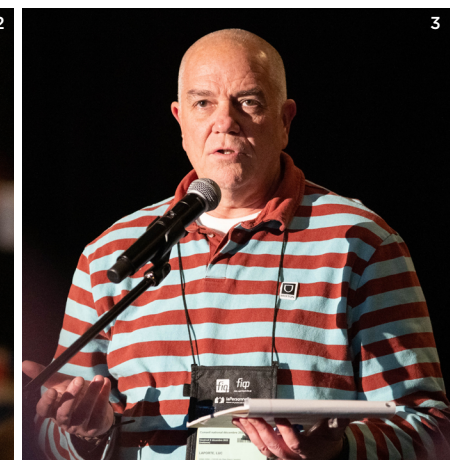
Au cours des deux dernières années, en tant qu'organisation écorespon-

sable, la Fédération est parvenue à réduire ses dépenses liées aux frais de déplacement de plus de 21 %, ce qui représente un montant annuel de 305 000 \$. Malgré la reprise des rencontres et des activités en présentiel, cette enveloppe budgétaire n'est pas majorée pour 2023. C'est grâce à la volonté et à l'engagement de chacune, œuvrant à tous les paliers de l'organisation, que nous réussirons à la respecter.

Alors que s'achève une 3<sup>e</sup> année marquée par la pandémie de COVID-19, 2023 sera une année

importante, charnière et remplie de grands défis. Il faudra faire preuve de vigilance, tout en assurant des services de qualité et en répondant aux besoins des professionnelles en soins et des syndicats affiliés. ■

**Le budget 2023 mise sur la stabilité des finances de l'organisation, malgré la préoccupante inflation des coûts.**



1. Amélie Mercier, Syndicat interprofessionnel du CHU de Québec  
2. Stella Larochelle, membre du Comité de négociation  
3. Luc Laporte, Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardio-respiratoires du Bas-Saint-Laurent

**ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE**

La FIQ offre un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise avec La Personnelle assurances générales. La compagnie est autorisée à solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ et de la FIQP. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Ainsi, **les membres qui refusent que leurs coordonnées soient communiquées à La Personnelle** doivent remplir le formulaire ci-dessous et le retourner avant le 2 mars 2023 à l'adresse indiquée. ■



Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (résidence) : \_\_\_\_\_ Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Retourner à FIQ Bas-St-Laurent—Gaspésie, a/s Andrée-Anne Chambers, 84, rue St-Germain Est, bureau 219, Rimouski (Québec) G5L 1A6, par télécopieur au 418 723-7928 ou transmettre ces informations par courriel à aachambers@fiqsante.qc.ca

LUTTES SYNDICALES

UNIES DÉTERMINÉES MOBILISÉES



S'ORGANISER POUR GAGNER NE RIEN FAIRE N'EST PAS UNE OPTION

Alors que les réseaux de santé publics sont sous pression partout dans le monde et que la pénurie de soignantes s'aggrave, il faut du cran et surtout beaucoup de travail pour défendre l'avenir même de la profession infirmière, estime l'organisatrice syndicale américaine Marsha Niemeijer.



Marsha Niemeijer est militante pour un syndicat d'infirmières de New York et formatrice pour l'organisation américaine Labor Notes.

Dans sa conférence, prononcée en français, elle a rappelé que la FIQ a choisi d'être plus audacieuse dans sa manière de bâtir la mobilisation en vue du renouvellement de la convention collective nationale. À partir de trois exemples de mouvements de grève américains, elle a discuté avec les déléguées de la FIQ et de la FIQP des éléments essentiels qui permettent d'obtenir des gains tangibles pour les membres.

ne se gagnera pas dans une seule convention collective, mais les victoires acquises permettront de garantir l'implication des membres et de la communauté pour les autres combats à venir.

Choisir de lutter différemment, c'est avoir une vision claire et audacieuse et ne pas craindre les conséquences de nos actions. C'est se souvenir qu'il est possible de viser haut et ne pas accepter de concessions avant d'avoir tiré parti de tous les moyens de mobilisation à notre disposition.

comprennent les risques et qui sont capables de planifier les différentes actions. Les discussions franches et transparentes sont un excellent moyen de faire adhérer les membres à la stratégie de négociation et de les pousser à se mettre en action. Après tout, si les actions du gouvernement ont engendré des problèmes dans le réseau de la santé, il a aussi le pouvoir de les régler. ■

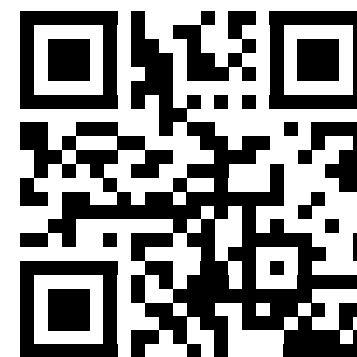
D'abord, il est important de se battre pour une vision commune. Améliorer les conditions de travail, miser sur la qualité et la sécurité des soins et assurer la survie du réseau public de santé sont toutes des facettes d'une même bataille. Bien sûr, tout

Le syndicat doit être vu comme un regroupement de personnes intelligentes et travailleuses, qui se dynamisent les unes les autres, qui ont des attentes élevées, mais qui

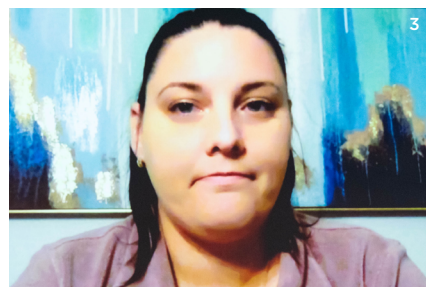


35 ANS D'INFORMATION SYNDICALE AU SERVICE DES PROFESSIONNELLES EN SOINS

Tout comme la FIQ, le journal En Action célèbre cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire. Pour vous remercier, fidèles lectrices, vous courez la chance de remporter une variété de prix. Visitez la page du concours pour connaître tous les détails : [fiqsante.qc.ca/concours/w](http://fiqsante.qc.ca/concours/w)



Faites vite, vous avez jusqu'au 28 février pour vous inscrire!



1. Joëlle Bilodeau et Cassandra Massé, membres du comité Éducation-Animation
2. Stéphanie Goulet, Syndicat des professionnelles en soins des Cantons-de-l'Est
3. Suzanne Légaré-Bédard, Syndicat des professionnelles en soins de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

